

OFFRES PRIVILÈGES COMITÉ D'ENTREPRISE

Retrouvez nous dans nos magasins

GrandOptical
RIEN N'EST TROP GRAND POUR MOI

Generale d'Optique
la fin des lunettes chères



Solaris
THE ULTIMATE SUNGLASS SELECTION

Jusqu'à

200€ DE REMISE
sur vos **LUNETTES DE VUE** ⁽¹⁾



30% DE REMISE
sur votre **ÉQUIPEMENT SPORT** ⁽²⁾

30% DE REMISE
sur votre **MONTURE SOLAIRE** ⁽³⁾



20% DE REMISE
sur vos **LENTILLES DE CONTACT** ⁽⁴⁾
et solutions d'entretien



**VÉRIFICATION
DE VOTRE VUE POSSIBLE
EN MAGASIN** ⁽⁵⁾

**OFFRES VALABLES
JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2020**

—
generale-optique.com
grandoptical.com - solaris.fr

(1),(4) et (5) Offres valables jusqu'au 15 décembre 2020, à valoir uniquement dans les magasins Générale d'Optique ou GrandOptical participants, sur présentation d'un justificatif de votre société lors de la commande. Non cumulables avec d'autres offres commerciales, les offres forfaitaires GrandOptical et les sites internet. Hors produits réservés 100% Santé. Offres non cumulables avec les tarifs mutuelles (sauf conditions de votre complémentaire santé). Voir coupons pour mentions légales complètes. (1) Bénéficiez de 200€ de réduction valable pour l'achat d'un équipement composé d'une monture + 2 verres correcteurs progressifs, d'une valeur minimum de 300€, ou bien de 100€ de réduction pour l'achat d'un équipement composé d'une monture + 2 verres correcteurs en vision de près ou de loin, pour adulte ou enfant, d'une valeur minimum de 150 €. Donne droit à la 2ème paire, voir conditions en magasin. (2) Bénéficiez de 30% de réduction sur l'achat d'une paire de lunettes de sport, avec ou sans correction. Les magasins Solaris ne proposent pas d'équipement à la vue (3) Bénéficiez de 20 % de remise sur le prix TTC d'une paire de lunettes de soleil non correctrices. Valable également dans les magasins Solaris participants. (4) Bénéficiez de 20 % de remise sur le prix TTC des lentilles et des solutions d'entretien. Hors abonnement. (5) La vérification de la vue n'est pas un acte médical. Sur rendez-vous, elle permet le renouvellement des lunettes, si le Client ne présente pas de pathologie oculaire, s'il est âgé de plus de 16 ans et sur présentation d'une ordonnance en cours de validité. Elle ne remplace en aucun cas un suivi régulier par un ophtalmologiste. Les lunettes correctrices et les lentilles de contact sont des dispositifs médicaux. Ces dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien. Septembre 2019.

GrandVision